

N° 289/2023

VILLE DE GRAND-CHARMONT
(25200)

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 24 janvier 2023

Le 24 janvier 2023 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 18 janvier 2023, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : **29**

Nombre de présents : **21**

Nombre d'excusés : **4**

Nombre d'absent : **4**

VOTES

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANCON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, GUILLEMET Jean-Louis, THIEBAULT Dominique, DALON Olivier, CHARITÉ Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, BERTHON Gérard, CLÉMENT Alain, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GAUTHIER Pascal, OCHIER Jean-Christophe, NICOLET Josette, COENART Séverine, LOYSEAU David, DRIANO Christian

Etaient excusés :

Madame CHETTAT BENATTABOU Majda

Madame LAKHDER Nadia

Madame SAUNIER Fanny

Monsieur VIEILLE Laurent

pouvoir à Monsieur GUILLEMET Jean-Louis

pouvoir à Monsieur GAUTHIER Pascal

pouvoir à Monsieur MUNNIER Jean-Paul

pouvoir à Monsieur BOUDJEKADA Ismaël

Etaient absents : Madame LAZAAL Zahia, Madame NUNHOLD Jacinthe, Madame TABECHE Yasmina, Monsieur BOUDJEKADA Ismaël

Monsieur LOYSEAU David est désigné secrétaire de séance

OBJET

**AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2023**

La convocation du conseil a été faite le 18 janvier 2023

La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 26 janvier 2023

Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 26 janvier 2023



VILLE DE GRAND-CHARMONT

Séance du conseil municipal du 24 janvier 2023

DÉLIBÉRATION n° 289/2023

Objet : Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

Le Rapporteur :

Il est rappelé les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article de la manière suivante :

VILLE DE GRAND-CHARMONT
Séance du conseil municipal du 24 janvier 2023

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 025-212502843-20230124-289_2023-DE



DÉLIBÉRATION n° 289/2023 (suite)

Objet : Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

CHAPITRE - OPERATION	Compte M57	TOTAL BUDGETISÉ BP + DM 2022	AUTORISATION 2023 MAXIMALE (25 %)	AUTORISATION 2023 PROPOSÉE	COMMENTAIRES
165 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS		3 000.00 €	750.00 €	750.00 €	
165 - Dépôts et cautionnements reçus	165	3 000.00 €		750.00 €	Remboursements de cautions
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		4 558.22 €	1 139.56 €	1 100.00 €	
2051 - Concessions et droits similaires	2051	4 558.22 €		1 100.00 €	Achat d'antivirus
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES		325 000.00 €	81 250.00 €		
20422 - Privé - Bâtiments et installations	20422	325 000.00 €			
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		565 591.65 €	141 397.91 €	141 000.00 €	
2111 - Terrains nus	2111	38 199.57 €		2 000.00 €	Complement frais notariés
2121 - Plantations d'arbres et arbustes	2121	8 000.00 €			
2128 - Autres agencements et aménagements	2128	11 000.00 €			
21312 - Bâtiments scolaires	21312	66 360.00 €		80 000.00 €	Réhabilitation toilettes école Fort Lachaux
21318 - Autres bâtiments publics	21318	204 807.08 €			
2132 - Immeubles de rapport	21321	3 075.00 €			
2138 - Autres constructions	2138	6 550.00 €			
2152 - Installations de voirie	2152	3 000.00 €			
21534 - Réseaux d'électrification	21534	9 200.00 €		54 000.00 €	Travaux éclairage public 2023
2158 - Autres installations, matériels et outillages techniques	2158	2 000.00 €		1 000.00 €	Achat outillage services techniques
2182 - Matériel de transport	21828	190 800.00 €			
2183 - Matériel de bureau et informatique	21838	18 100.00 €		2 000.00 €	Achat matériel informatique
2184 - Mobilier	21848	2 000.00 €			
2188 - Autres immobilisations corporelles	2188	2 500.00 €		2 000.00 €	Achat équipements techniques
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		750.00 €	187.50 €		
275 - Dépôts et cautionnements versés	275	750.00 €			
OPERATION 165 - PLAN DE VIDEOSURVEILLANCE		121 142.67 €	30 285.67 €		
2318 - Autres immobilisations corporelles en cours	2318	121 142.67 €			
OPERATION 194 - REQUALIFICATION MAIRIE- ACCUEIL		1 345.00 €	336.25 €		
21311 - Hôtel de Ville	21311	1 345.00 €			
OPERATION 0204 - REHABILITATION FERME KAUFFMANN		79 077.61 €	19 769.40 €		
2313 - Constructions	2313	79 077.61 €			
OPERATION 0207 - CREATION RESTAURATION SCOLAIRE ECOLE JEANNEY		64 730.62 €	16 182.66 €		
2313 - Constructions	2313	64 730.62 €			
OPERATION 0208 - AIRES DE JEUX ET MOBILIER URBAIN 2020		7 920.00 €	1 980.00 €		
2113 - Terrains aménagés autres que voirie	2113	7 920.00 €			
OPERATION 0210 - ECLAIRAGE PUBLIC 2021		8 366.36 €	2 091.59 €		
2315 - Installations, matériel et outillage technique	2315	8 366.36 €			
OPERATION 0211 - TRAVAUX DE VOIRIE 2021		50 403.48 €	12 600.87 €		
2152 - Installations de voirie	2152	50 403.48 €			
OPERATION 0220 - ECLAIRAGE PUBLIC 2022		136 000.00 €	34 000.00 €		
2315 - Installations, matériel et outillage technique	2315	136 000.00 €			
TOTAL		1 367 885.61 €	341 971.40 €	142 850.00 €	
POUR MÉMOIRE AP / CP	Compte M57	Autorisation de Programme	Crédits de Paiement 2022	Crédits de Paiement 2023	COMMENTAIRES
2022-01 / REHABILITATION DE LA FERME KAUFFMANN		1 315 269.00 €	83 000.00 €	1 232 269.00 €	
2313 - Constructions	2313	1 315 269.00 €	83 000.00 €	1 232 269.00 €	
2022-02 / CREATION RESTAURATION SCOLAIRE ECOLE DANIEL JEANNEY		591 205.00 €	24 850.00 €	566 355.00 €	
2313 - Constructions	2313	591 205.00 €	24 850.00 €	566 355.00 €	
2022-03 / REVISION GENERALE DU PLU		60 000.00 €	13 306.00 €	35 094.00 €	
202 - Frais de réalisation des documents d'urbanisme	202	60 000.00 €	13 306.00 €	35 094.00 €	
TOTAL		1 966 474.00 €	121 156.00 €	1 833 718.00 €	

À l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER.



Le secrétaire de séance
David LOYSEAU

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture le 26.01.2023 et de la publication le 26.01.2023